



## **AU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/07/2016 – 20h30**

Président : Jean-Christophe EICHENLAUB

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 11

Absents ou Excusés : Alain MILLET (pouvoir à Clarence APPELL), Christophe GILI (pouvoir à Eric MARIN), Christian MASSONNAT (pouvoir à Maria COLOMBANI)

Secrétaire de séance : Lucine Guilhot

### **PRIX DES REPAS ET DE LA GARDERIE EN 2016-2017**

Suite à l'augmentation des prix du prestataire qui fournit les repas pour la cantine, et des coûts supplémentaires pour le personnel, le coût du repas et de la garderie est revu pour l'année scolaire 2016-2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe à partir de septembre 2016 :

- Le prix du repas à 4,50 €
- Le prix de la garderie à 2 €

### **TRAVAUX ENVISAGES**

- **Impasse des blancs :**

Plusieurs devis sont en cours. Une participation financière de la CALB sera demandée (compétence rivière et zones humides).

- **Chemin rural dit des communaux :**

La commission travaux s'est rendue sur les lieux et estime que des travaux sont quand même à faire pour renforcer l'accessibilité et la sécurité du chemin sur une partie d'environ 35 m.

Il est proposé plusieurs solutions ; soit n'installer que 2 bandes de béton de chaque côté pour les roues des voitures, soit goudronner, soit juste mettre du gravier gras. Des devis vont être demandés pour étudier chaque possibilité.

- **Entrée du village :**

Monsieur le Maire présente les résultats des relevés de vitesse effectués par le service Territoire Développement Local du Conseil Départemental. La vitesse réglementaire est globalement respectée et il n'y a pas de vitesse excessive. L'installation de ralentisseurs n'est donc pas indispensable. Le projet d'aménagement de l'entrée du village consistera à installer un panneau de rappel 50 à l'heure et aménager un trottoir avec du fleurissement. Les démarches auprès d'un maître d'œuvre vont être réalisées.

Une subvention pourra être accordée par le FDEC à hauteur de 34 % du montant des travaux.

Il est proposé de réaliser l'enfouissement des réseaux en même temps que ces travaux. Une demande va être déposée auprès du SDES pour qu'une étude de faisabilité soit effectuée.

- **Travaux d'eaux pluviales :**

Un permis d'aménager est exigé pour la construction de 2 maisons route des Favrins afin que les eaux pluviales se déversent dans une autre canalisation.

Un busage est également envisagé pour récupérer les eaux pluviales qui arrivent du carrefour de la route des Favrins.

## **ECOLE**

Madame Clarence APPELL, adjointe chargée des affaires scolaires, informe le conseil des travaux qui vont avoir lieu à l'école cet été :

- Changement du sol dans une classe : 3 052,58 € TTC
- Peinture du hall et de la descente d'escalier : 1 913,90 € TTC

Il faudra installer des portes pour les toilettes des petits pour plus d'intimité. Des devis ont été demandés pour changer les fenêtres et les portes d'entrée ainsi que mettre aux normes l'électricité. Ces travaux seront prévus sur le budget de l'année 2017.

## **ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la possibilité de couper l'éclairage public la nuit sur une certaine plage horaire. Cela permettrait de faire des économies. Actuellement, de nombreux coffrets électriques sont à changer. Ceux-ci seront remplacés et dans un second temps, une période de test sera prévue.

## **RENOUVELLEMENT CONTRAT AIDÉ**

Le contrat aidé de Kevin SIFREU se termine début juillet. Il est proposé de renouveler son contrat en CDD sur un emploi d'adjoint technique de 2e classe à temps non complet pour assurer l'accueil et les activités des enfants dans le cadre de la garderie périscolaire et de la cantine. A cette mission s'ajouteraient, lors des vacances d'été, des petits travaux d'espaces verts.

L'emploi sera créé pour la période du 25 juillet 2016 au 7 juillet 2017. Le temps de travail hebdomadaire sera annualisé à raison de 25/35ème.

La rémunération sera calculée sur la base de l'indice brut 340 de la fonction publique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE la création d'un emploi non permanent à temps non complet d'adjoint technique 2e classe pour la période du 25 juillet 2016 au 7 juillet 2017,
- AUTORISE le Maire à signer le contrat de travail,
- PRECISE que cet emploi est doté de la rémunération correspondant à l'indice brut 340 de la fonction publique, que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

## **EAU POTABLE : MODE DE GESTION**

Monsieur le Maire rappelle que la compétence eau potable va être détenue par la CALB à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le mode de gestion est à l'étude à la CALB et celui souhaité par le maire et le conseil est une régie avec prestation.

Fin de séance : 23h15